

des Princes &c. Juin 1771. 417

ger vos Confreres à me donner chacun en particulier des marques sincères de leur façon de penser. Je suis, Messieurs, tout à vous. Signé JOLY DE FLEURY.

Sur cette Lettre les Procureurs anciens s'étant rassemblés, ils ont conclu qu'il étoit de la prudence de se rendre à l'invitation de Mr. le Procureur-Général ; que par cette démarche ils empêcheroient les Etrangers de venir s'emparer de cette juridiction : ce qui n'auroit pas manqué d'arriver, & ils auroient été les premiers à souffrir de leur desobéissance. Ensorte que dès le 27. Avril plus de 130 Procureurs avoient déjà fait leur soumission : nombre suffisant. On compte bien que les Avocats auront pris, pour la plupart, le même bon parti à présent. D'ailleurs le Duc de Penthièvre est chargé d'une négociation particulière auprès de Mr. le Duc d'Orléans, au sujet de la Protestation des Princes & des Pairs, & l'on s'en promet du succès.

Enfin l'état du nouveau Parlement de Paris consistoit le 30. Avril en dix-neuf Conseillers-Laïcs & dix Conseillers-Clercs pour la Grand^e Chambre, faisant 29 au-lieu de 40 dont elle doit être composée ; en 22 Conseillers-Laïcs, y compris le Président, & quatre Conseillers-Clercs pour les Enquêtes, faisant 26 au-lieu de 30 dont elles doivent être aussi composées ; ce qui forme en tout 55 Membres ; ensorte qu'il en manquoit encore 15 à cette date pour composer cette Compagnie. On a cependant déjà présenté à ces Membres le nouveau Code, ou *Code Maupeou*, & des Commissaires s'assemblent depuis à ce sujet chez Mr. de Sauvigny, premier Président. Ce Code ne concerne encore que les procédures, mais il est question d'un autre bien